Reçu en préfecture le 14/12/2016

Affiché le



510~



DELIBERATION 2016-82

LE 8 DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 2 DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS: Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - Mme MASANET C. - M. NENCIONI S. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. FONTVIEILLE H. procuration à Mme GUIRAUD I. — M. DE BOISGELIN P. procuration M. CLAMOUSE A. — M. PAINTRAND J-F. procuration à Mme VESSIOT A. — M. MARTIN-LAVAL B. procuration à M. TRINDADE J. — Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D. — M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

ABSENTS EXCUSES: M. DELON A. - Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P.

ABSENTE : Mme MAUREL P.

Monsieur José TRINDADE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET: DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 :

Vu le budget 2016 de la Commune ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 5 décembre 2016 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2016, afin d'ajuster les crédits en dépenses de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Section d'Investissement - Dépenses

	<u>Section d'investisseme</u>	int - Depense	<u>5</u>	
Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2016 +	Montant de la DM	Solde après DM
20	Immobilisations incorporelles	RAR) 111 496,97	0	111 496,97
204	Subventions d'équipement versées	350 000	0	350 000
21	Immobilisations corporelles	640 521,23	0	640 521,23
23	Immobilisations en cours	608 564,08	- 120 000	488 564,72
2313	Constructions	608 249,74	- 120 000	488 249,74
16	Emprunts et dettes assimilés	805 200	0	805 200
Total	des dépenses réelles d'investissement	2 696 782,92	- 120 000	2 576 782,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000	+ 15 000	65 000
2135	Travaux en régie	50 000	+ 15 000	65 000
041	Opérations patrimoniales Intégration patrimoniale des frais d'études et d'annonces	0	+ 645 621	645 621
21316	Equipements du cimetière		3 588	3 588

21318 2135 2138 2158 2313	Autres bâtiments publics Installations générales, aménagements Autres constructions Autres matériels Constructions r	R A	ivoyé 41 práj4 cture eçu er 64 é503 ure le fiché 502 170 >: 034- 51200 704-2 32 048		~
Total	des dépenses d'ordre d'investissement Déficit d'investissement reporté TOTAL	50 000 261 743,08 3 008 526	+ 660 621 0 540 621	710 621 261 743,08 3 549 147	

Chapitre 2313 : - 120 000 € :

Constructions:

Ajustement des crédits liés aux travaux de création d'un bâtiment pour les activités périscolaires à Louise Michel conformément à l'AP/CP.

Chapitre 040 : + 15 000 €:

• Travaux en régie :

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de fournitures et de personnel; La comptabilisation des travaux en régie permet d'intégrer les travaux en section d'investissement et neutralise les charges de fonctionnement. Cela permet de récupérer le FCTVA sur les matériaux.

Les travaux en régie 2016 sont les suivants :

- Création d'une rampe PMR pour l'accès au club house de la Boule Védasienne,
- Création d'une rampe PMR pour l'accès à la salle Victor Hugo,
- Aménagement des toilettes au club house du Basket,
- Aménagement des toilettes à l'école René Cassin,
- Aménagement du hall d'accueil de la Mairie et d'un bureau pour l'Etat Civil.

Chapitre 041 : + 645 621 €:

Intégration patrimoniale des frais d'études et d'annonce :

Les frais d'études suivis de travaux doivent faire l'objet d'une intégration patrimoniale. Cette intégration patrimoniale permet d'affecter les frais d'études au même compte d'immobilisation que les travaux auxquels ils correspondent. Le montant de ces intégrations correspond principalement à des frais de maîtrise d'œuvre pour la période 2012 à 2016. Cette intégration permettra de récupérer le FCTVA correspondant à ces dépenses.

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2016+RAR)	Montant de la DM	Solde après DM
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 535 663	0	1 535 663
13	Subventions reçues	162 863	0	162 863
16 16818	Emprunts et dettes assimilés Autres prêteurs	0 0	+ 38 700 + 38 700	38 700 38 700
	recettes réelles d'investissement	1 698 526	+ 38 700	1 737 226
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000	- 143 700	356 300
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 000	0	810 000
041	Opérations patrimoniales Intégration patrimoniale des frais d'études et d'annonces	0	+ 645 621	645 621
2031	Frais d'études		595 848	595 848
2033	Frais d'annonces		49 773	49 773
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 310 000	+ 501 921	1 811 921
TOTAL		3 008 526	+ 540 621	3 549 147

Chapitre 16: + 38 700 €:

emprunts:

Prêt sans intérêt accordé par la CAF au titre d'une aide financière à la création des locaux périscolaires douise. Michel

Envoyé en préfecture le 14/12/2016

Reçu en préfecture le 14/12/2016

Affiché le

Chapitre 024 : - 143 700 € :

• produits des cessions d'immobilisations :

Ajustement des crédits ; les ventes de terrains prévues pour la réalisation du pôle médical dans le secteur des Jasses ne seront pas réalisées en totalité sur 2016.

Chapitre 041 : +645 621 € :

Intégration patrimoniale des frais d'études et d'annonces :

Recette d'ordre qui doit être équilibrée avec le chapitre 041 de la section d'investissement en dépense.

Section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2016)	Montant de la DM	Solde après DM
013	Atténuations de charges	180 000	0	180 000
	Remboursement sur charges de personnel	180 000		10000000000
70	Produits des services	862 230	0	862 230
73	Impôts et Taxes	9 111 950	0	9 111 950
74	Dotations, subventions, et participations Compensation de l'Etat sur les exonérations	1 441 198	- 15 000	1 466 198
74835	de taxe d'habitation	137 000	- 15 000	122 000
75	Autres produits	313 367	0	313 367
77	Produits exceptionnels	30 000		30 000
775	Produits des cessions	0		
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 938 745	- 15 000	11 923 745
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000	+ 15 000	65 000
722	Travaux en régie	50 000	+ 15 000	65 000
Total de	es recettes d'ordre de fonctionnement	50 000	0	65 000
002	Affectation de l'excédent	245 491	0	245 491
Total des recettes de fonctionnement		12 234 236	0	12 234 236

Chapitre 74: - 15 000 €

Dotations, subventions et participations :

 Ajustement des crédits en fonction des remboursements notifiés par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité décidés par l'Etat.

Chapitre 042: + 15 000 €:

Travaux en régie :

 La comptabilisation des travaux en régie donne lieu à une recette d'ordre qui doit être équilibrée avec le chapitre 040 en dépense de la section d'investissement.

Affiché le

Section de Fonctionnement – Dépenses en préfecture le 14/12/2016

Chapitre	Libellé	Prévisions	□ Montant de 04	-2 Solde 2après
•		(BP 2016)	la DM	DM
011	Charges à caractère général	2 336 332	0	2 336 332
012	Charges de personnel	6 900 000	- 30 800	6 869 200
6453	Cotisations caisses de retraite	1 015 000	- 30 800	984 200
014	Atténuations de produits	679 000	+ 3 800	682 800
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU	182 000	+ 3 800	185 800
65	Autres charges de gestion	494 600	0	494 600
66	Charges financières	348 000	0	348 000
67	Charges exceptionnelles	473 500	+ 27 000	500 500
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0	+ 27 000	+ 27 000
022	Dépenses imprévues	192 804	0	192 804
Total de	s dépenses réelles de fonctionnement	11 424 236	+ 30 800	11 652 737
023	Virement vers la section d'investissement	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre	810 000	0	810 000
	sections			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		810 000	0	810 000
TOTAL		12 234 236	0	12 234 236

Chapitre 012 charges de personnel: - 30 800 €:

- Cotisations aux caisses de retraites :
 - Ajustement des crédits concernant les montants versés aux caisses de retraite.

Chapitre 014 Atténuations de produits : + 3 800 €

- Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU
 - Ajustement des crédits concernant le montant de la pénalité fixé par l'Etat

Chapitre 67 charges exceptionnelles : + 27 000 €:

- Titres annulés sur exercices antérieurs :
 - Régularisation de facturations liées à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de l'année 2015 concernant des erreurs de facturation pour 11 000 €.
 - o Mandat d'annulation d'un titre perçu à tort en 2014 concernant le remboursement par les services fiscaux de la TVA sur les dépenses du chai du Terral pour 16 000 €.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	23	
Contre		
Abstention	2: M. ATLAN - M. FABRY	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2016, afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement et de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

